

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XIV

Québec, 30 novembre 1901

No 15

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 225. — Les Quarante-Heures de la semaine, 225. — Clôture du Jubilé, 226. — Phases d'un serment d'allégeance, 226. — Les conférences de l'Université, 228. — Chronique diocésaine, 229. — Décès, 231. — Le 21 novembre aux Ursulines, 231. — A Montréal, 233. — Comment on a accueilli, en Belgique, les Congrégations religieuses exilées de France, 236. — Le duc d'York au Canada-français, 237. — Dévotions nouvelles condamnées, 239. — Une question de caractères, 240. — Nécrologie, 240.

Calendrier

1	DIM.	v	1 de l'Avent. <i>Kyr.</i> de l'Av. Vêp. de ce dim., mém. du suiv.
2	Lundi	tr	Ste Bibiane, vierge et martyre.
3	Mardr	b	S. François-Xavier, conf., 2nd patron du pays, <i>dbl. maj.</i>
4	Mercre.	b	Jeune. S. Pierre-Chrysologue, évêque et docteur.
5	Jaudi	+vi	De la férie.
6	Vend.	b	Jeune. S. Nicolas, évêque.
7	Samd.	b	(<i>Vigile</i>). S. Ambroise, évêque et docteur.

Les Quarante-Heures de la semaine

1er décembre, Basilique de Québec. — 3, Grondines. — 4, Frères de Sainte-Marie (Beauce). — 5, Saint-Pierre-du-Sud. — 7, Sainte-Anne de Beaupré.

Clôture du Jubilé

Nous devons rappeler à MM. les curés et autres ecclésiastiques du ministère paroissial que dimanche prochain, le 1er décembre, est le jour de la clôture du grand Jubilé de 1901. A cette occasion, on chantera le *Te Deum*, après la grand'messe, dans toutes les églises et chapelles de l'archidiocèse où se fait l'office dominical.

Phases d'un serment d'allégeance

Il n'est pas facile de faire modifier la teneur d'un serment, même lorsque le légitime refus de le prêter entraîne les conséquences les plus graves. Les catholiques d'Angleterre en ont fait la triste expérience pendant deux longs siècles.

Après la fameuse conspiration des Poudres — habilement inventée pour compromettre le catholicisme, — le ministre favori de Jacques 1er, un Salisbury, songea à tirer de cette imposture des résultats pratiques.

Il résolut donc d'imposer à tout Anglais un nouveau serment d'allégeance. Un Jésuite apostat, le P. Christophe Perkins, fut chargé de la rédaction de la formule destinée à remplacer l'ancienne dont il était impossible de faire un instrument de persécution. Il s'acquitta à merveille de sa tâche et sut, avec un art diabolique, composer un mélange de déclarations, les unes parfaitement légitimes, et les autres absolument interdites aux catholiques.

Il ne restait plus qu'à faire fonctionner la machine de guerre, et malheur aux catholiques qui s'aviseraient de lui trouver des défauts. Le premier refus de souscrire à la formule royale était puni de la prison; et si le prisonnier refusait une seconde fois, il était condamné à la perte des droits civils, à la confiscation des biens, puis à la prison perpétuelle.

Nous ne raconterons pas la regrettable controverse qui s'éleva au sujet de la licéité du serment nouveau. Qu'il nous suffise de rappeler que le clergé catholique se divisa en cette grave circonstance. Naturellement la même divergence d'opinions se

F
r
l'
aj
re
d'
ve
pr
at
l'u
La
qu
me
réf
tin
l
Le
an
var
pré
C
hui
les
lais
révé
C
avec
sion
resta
ayar
acce
en ri
Et
posé
mini
1815

produisit parmi les fidèles, et la persécution commença avec des rigueurs dignes du règne d'Elizabeth, reine et vierge, comme l'on sait.

Paul V, le pape alors régnant, auquel d'ailleurs on en avait appelé, dut intervenir et déclarer ce qu'il pensait de la formule royale.

Le 22 septembre 1606, il adressa au clergé et aux fidèles d'Angleterre un premier bref qui se terminait comme suit : « Il vous doit nécessairement paroître qu'un tel serment ne peut estre presté sans endommager la foy catholique et le salut des âmes, attendu qu'il contient plusieurs points directement contraires à l'un et à l'autre. »

Ce bref du Pape ne réunit pas les deux camps catholiques. La plupart des prêtres anglais adoptèrent la ligne de conduite qu'il traçait, et bon nombre de laïques qui avaient prêté le serment illicite le rétractèrent. Mais une foule d'autres restèrent réfractaires, invoquant les éternels prétextes de quiconque s'obstine à ne pas suivre les directions pontificales.

Une seconde intervention de Paul V devint donc nécessaire. Le 22 août 1607, il écrivit une lettre aux catholiques anglais, annulant les prétextes allégués pour désobéir et, l'année suivante, il déclarait déchu de ses fonctions M. Blackwell, archevêque du royaume.

Ce fameux serment d'allégeance fut, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, le prétexte de tracasseries incessantes. Quand les intérêts politiques exigeaient le concours des catholiques, on laissait dormir la formule royale. Si le fanatisme populaire se réveillait, alors on le ressuscitait.

Charles Ier songea un moment à en modifier la forme, d'accord avec le Pape ; mais les protestations des protestants et les divisions des catholiques le firent reculer, et le serment d'allégeance resta en vigueur jusqu'en 1778. Cette année-là, les ministres ayant besoin de se concilier l'Irlande, présentèrent et firent accepter par le Parlement une nouvelle formule qui ne blessait en rien les croyances des catholiques.

En 1791, une autre rédaction, encore plus satisfaisante, fut proposée par les vicaires apostoliques d'Angleterre, acceptée par le ministère et insérée dans l'acte du 1er juin 1791. Enfin, en 1815, Pie VII fit composer, de concert avec le gouvernement

anglais, trois formules de serment, que tous les catholiques pouvaient prêter en sûreté de conscience (1).

Ce serment d'allégeance, qu'un simple trait de plume aurait pu rendre acceptable à tous les Anglais indistinctement, est donc resté deux siècles en vigueur. Il faut avouer que si le fanatisme protestant était le premier et le principal coupable, la malheureuse division des catholiques sur cette question le secondait puissamment. Si les catholiques étaient restés unis sous la direction de Rome, il est probable — sinon certain — qu'il aurait été fait droit à leurs réclamations un siècle plus tôt.

Il est un autre serment anticatholique que le roi d'Angleterre est tenu de prêter en montant sur le trône. Les catholiques de l'empire anglais et de ses colonies en sollicitent actuellement la modification.

Quel sera le résultat du concert de protestations qui s'élèvent de tous les points où il y a des catholiques soumis à la couronne d'Angleterre ? Leur faudra-t-il protester aussi longtemps que dans le premier cas ? L'avenir seul le dira. Mais la négative est certainement beaucoup plus probable.

Le fanatisme, en effet, n'est plus que l'ombre de ce qu'il a été ; les catholiques sont unis cette fois-ci, et sont, de plus, un facteur qu'il serait imprudent de dédaigner. En un mot, les circonstances sont absolument autres qu'au dix-septième siècle.

C'est pourquoi nous croyons que le serment anticatholique, dont on se plaint, sera amendé, non pas sous le roi actuel, mais peut-être lors de l'avènement de son successeur.

Au reste, les protestations que l'on fait entendre dussent-elles n'avoir aucun résultat pratique immédiat, les catholiques n'en ont pas moins le droit et le devoir de les multiplier.

D. GOSSELIN, ptre.

Les conférences de l'Université

Il y a déjà quelques semaines que Mgr Hamel a repris, à l'université Laval, son cours public sur l'action oratoire, commencé

(1) Voir : « Une controverse anglaise au xvii^e siècle, » tome 89 des *Etudes religieuses*.

depuis plusieurs années. Tous ceux qui exercent la parole publique ou qui se destinent à l'exercer, ont là une belle occasion de s'instruire, à la meilleure source, des principes de leur art.

Vendredi, le 22, M. Adj. Rivard, avocat et professeur d'élocution à l'Université, a ouvert la série annuelle des conférences proprement dites, devant un auditoire nombreux et distingué, qui avait à sa tête S. G. Mgr l'Archevêque de Québec et l'honorable surintendant de l'Instruction publique.

M. Rivard a traité : *Des origines du vers français*, et l'a fait avec une étonnante érudition et une clarté parfaite. Des journaux lui ont délicatement reproché la longueur de son entrée en matière ; mais nous nous demandons si nous aurions pu suivre aussi bien le conférencier dans le développement technique de son sujet, s'il n'avait eu soin tout d'abord de nous bien mettre au fait de ses éléments.

En écoutant le distingué professeur, nous pensions, à part nous : mais M. Rivard, à part le timbre du parler de France, articule et prononce le français aussi bien que M. Laurentie, le conférencier parisien de Montréal, et il dit avec encore plus d'art. — *Quod decebat*, du reste.

Chronique diocésaine

— Trente jeunes personnes du diocèse sont entrées, le 21 novembre — fête de la Présentation de la Sainte Vierge — comme postulantes chez les dames religieuses du Bon-Pasteur de Québec. C'est une importante recrue pour cette excellente communauté, qui compte un grand nombre de maisons dans plusieurs diocèses du Canada et des États-Unis.

— Mgr l'Archevêque de Québec a donné, vendredi le 22 novembre, une conférence aux dames charitables qui s'occupent de l'œuvre des Tabernacles et qui, par leur travail incessant, pourvoient abondamment les nouvelles paroisses et missions des ornements sacrés, des linges d'autel et de tout ce qui est nécessaire au culte.

Tous les ans, au mois de mai, il y a, à la Basilique, exposition et bénédiction des ouvrages confectionnés dans le cours de

l'année. La dernière exposition a démontré jusqu'à l'évidence que le zèle de ces pieuses ouvrières, bien loin de se ralentir, n'a fait que s'accroître et mérite les justes éloges qui leur ont été décernés; elle a provoqué l'admiration des nombreux et illustres personnages qui l'ont visitée, et, encore plus, la profonde et sincère reconnaissance des missions qui en ont reçu chacune une large part.

Cette belle œuvre mérite les meilleurs encouragements de tout le clergé et des Fabriques du diocèse.

— A la chapelle du Séminaire, il restait encore sept autels à consacrer. Mgr l'Archevêque a fait cette cérémonie jeudi dernier.

— Dimanche, suivant une coutume déjà ancienne, l'Union musicale a célébré solennellement la fête de sainte Cécile, à l'église Saint-Jean-Baptiste de cette ville. La solennité musicale a été d'un grand cachet artistique. On a chanté, avec orchestre, la troisième messe de Gounod. Exécution voisine de la perfection; mais cette messe est loin de valoir la messe de sainte Cécile, du même compositeur. — Grand'messe célébrée par M. l'abbé Laflamme, assistant-secrétaire à l'Archevêché. Sermon de circonstance, très goûté et à juste titre, par M. l'abbé Faucher, vicaire à la Basilique. — Assistance nombreuse, S. Exc. le lieutenant-gouverneur et autres sommités civiles. — La belle église de Saint-Jean-Baptiste avait ses ornements de fête; sanctuaire et autel tout brillants des feux électriques. Les cérémonies se font très bien à cette église; signalons particulièrement les évolutions, accomplies de l'élévation à la Communion, d'un gracieux bataillon d'enfants de chœur, parés de jolis costumes.

— Jeudi, fête de la Présentation de la Sainte Vierge, a eu lieu, dans l'église des Sœurs Franciscaines de Québec, une cérémonie religieuse présidée par Mgr Marois, vicaire général.

Ont pris l'habit: Mlle Paméla Barrette, en religion M. Marie-Euchariste; Mlle Rosa Aumont, en religion M. Marie de Saint-Panerace; Mlle Marie-Louise Hudon, en religion M. Marie de Saint-Luc; Mlle Evangéline Normand, en religion M. Marie-Léona du Sacré-Cœur; Mlle Agnès Syvret, en religion Sr Marie N.-D. de Bonne-Espérance.

Ont fait profession: Mlle Corinne Langhen, en religion M. Marie-Cléophas de l'Eucharistie; Melle Anna Marçoux, en

re
La
ph
ser

Mi
gio
Les
cisc
C
cisc
tier
bien
vie
qu'u
inép

Le
d'un
spéci
à cett
Cong
Sou
digne
les C
l'Inca
émule
dans l
Les
nières
messe,

religion M. Marie N.-D. de la Protection; Mlle Philomène Landry, en religion Sœur Marie de Saint-Moise; Mlle Joséphine Dion, en religion Sœur Marie-Olive des Cinq-Plaies.

Un Père Franciscain, le R. P. Pierre d'Alcantara, a fait le sermon de circonstance.

Decès

Vendredi dernier, à la communauté des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, Québec, Mlle Clérina Laroche, en religion Sr Elizabeth, Oblate Franciscaine Missionnaire de Marie. Les funérailles ont eu lieu lundi dans l'église des Sœurs Franciscaines.

On sait que les Oblates de la communauté des Sœurs Franciscaines visitent les malades de la ville, surtout dans les quartiers pauvres. Sr Elizabeth a consacré à cette œuvre, parfois bien pénible, les quelques années qu'elle a passées dans la vie religieuse, et, dans les familles qui l'ont connue, il n'y a qu'une voix pour reconnaître son zèle, son dévouement, son inépuisable charité.

R. I. P.

Le 21 novembre aux Ursulines

Le 21 novembre, qui est un jour de fête patronale pour plus d'un institut religieux, est, pour la grande famille des Ursulines spécialement, un anniversaire plein de chers souvenirs. — C'est à cette date que, dès l'année 1614, les premières professes de la Congrégation de Paris prononçaient leurs vœux de religion.

Sous la haute protection de madame de Sainte-Beuve, leur digne fondatrice, et de madame Acarie, sa cousine, (qui établit les Carmélites à Paris, et fut béatifiée sous le nom de M. de l'Incarnation,) ces nouvelles Ursulines devinrent les fidèles émules des Filles d'Angèle Mérici établies à Brescia, à Milan, et dans la Provence.

Les religieuses de la Congrégation de Paris furent les premières à émettre le quatrième vœu de l'Instruction de la jeunesse, et furent les pierres fondamentales de ce grand édifice

religieux, à l'ombre duquel se sont formées, dans le silence du cloître, ces générations d'âmes ferventes toutes dévouées à la grande œuvre de l'éducation de l'enfance.

Les premières Ursulines du Canada devaient, elles aussi, avoir des prédilections marquées pour cette date bénie du 21 novembre, puisqu'elles la choisissaient, en 1642, pour la fête de leur installation dans leur nouveau monastère de la Haute-Ville; ce dut être en effet un jour d'actions de grâces pour toute la petite communauté, après les trois longues années de souffrances qui marquèrent leur séjour dans l'étroite demeure de la Basse-Ville.

Au vieux cloître de Marie de l'Incarnation, on aime les souvenirs traditionnels: c'est pourquoi l'on fait généralement coïncider une cérémonie religieuse avec cette date du 21 novembre si chère à la phalange des vierges du sanctuaire. En conséquence, jeudi de la semaine précédente, S. G. Mgr Bégin, notre vénéré premier Pasteur, était invité à présider la cérémonie de Profession de quatre heureuses novices, deux chorales et deux converses: Sœur Bernadette Lévesque, de Saint-Denis de Kamouraska, dite Saint-André, et Sœur Victoria Barrette, de Montréal, dite Saint-Paul, prononçaient les trois vœux de religion auxquels elles joignaient celui particulier à leur Congrégation. — Quant aux deux Marthes, Sœur Philomène Pelletier, de Saint-Jean-Port-Joli, dite Saint-Hyacinthe, et Sœur Adéline Desrochers, de Saint-Flavien de Lotbinière, dite Sainte-Candide, elles se consacrèrent à Dieu par les trois vœux ordinaires.

Le sermon de circonstance fut donné par le R. P. Tourangeau, supérieur des Oblats de cette ville, et sa parole onctueuse trouva un écho fidèle dans l'âme des pieuses novices. Il développa ce texte des Saints Livres: «Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il prenne sa croix et me suive,» et faisant allusion à la fête du jour, il montra, dans la Sainte Vierge, se présentant au temple dans un âge si tendre, le modèle accompli de la religieuse consacrant sa vie au service du Seigneur. Le révérend Père, dans un langage empreint de cette simplicité touchante qui fait goûter davantage le récit évangélique, appuya sur ces paroles de Notre-Seigneur: «Je suis la Voie, la Vérité et la Vie,» et termina cette courte mais consolante allocution

par
qui c
U
profe
Leur
à Qu
la ch
la pro
geant
lente
trièm
divin
Un
dernie
ces; t
livrées
C'êt
Pensic
Beaup
nant s
Marois
gné, at
Tweed
Puis
grâce,
de la v
bas, au

Dura
de la se
le plais
M. Lau
sité Lav
rentie t
ne laiss

par les promesses faites par le Sauveur aux âmes généreuses qui quittent tout pour n'appartenir plus qu'à Dieu seul.

Une douce surprise avait été ménagée à l'une des nouvelles professes, grâce à la délicate attention des RR. PP. Oblats. Leur jeune frère en religion, le R. P. Barrette, avait été appelé à Québec pour la circonstance et célébrait la sainte messe, dans la chapelle temporaire des Ursulines. Après la cérémonie de la profession, sa vertueuse mère était encore là en prière, y prolongeant son action de grâces au pied du tabernacle. Cette excellente chrétienne, qui venait de faire à Dieu le sacrifice de sa quatrième et dernière fille, allait trouver, dans l'offrande du Sacrifice divin par les mains de son fils prêtre, sa suprême consolation.

Une cérémonie de Vêture avait eu lieu au monastère, le 13^e dernier, en la fête de saint Stanislas, l'aimable patron des novices; une postulante de chœur et deux converses revêtaient les livrées des Filles d'Ursule.

C'étaient Sœur Ida Poupore, d'Ottawa, ancienne élève du Pensionnat, qui prit le nom de Saint-Jacques, et les Sœurs Beaupré, de Lorette, et Doyon, de la Beauce, connues maintenant sous les noms de Saint-Siméon et Sainte-Mectilde. Mgr Marois présidait la cérémonie, assisté de M. l'abbé Chs-E. Gagné, aumônier du monastère, et de M. l'abbé Toomey, curé de Tweed, Ontario.

Puisse de nouvelles recrues, obéissant à l'inspiration de la grâce, augmenter sans cesse le nombre des diligentes ouvrières de la vigne du Seigneur, et mériter ce centuple promis, dès ici-bas, aux âmes de bonne volonté!

X.

A Montréal

Durant un séjour que nous avons fait à Montréal, au cours de la semaine précédant celle-ci, nous avons eu l'avantage et le plaisir d'assister à la deuxième conférence publique de M. Laurentie, le nouveau professeur de littérature à l'université Laval. Comme suite de la précédente conférence, M. Laurentie traitait, ce soir-là, de *Louis Veillot polémiste*. Le sujet ne laissait pas d'être difficile, soit à raison des façons très-

diverses dont on jugeait, autrefois, de l'ancien directeur de l'*Univers*, soit aussi parce que, pour rendre justice au vaillant écrivain, il fallait avoir au préalable une connaissance assez solide des dix-huit volumes de ses *Mélanges*, et même des sept volumes de sa *Correspondance*, puisque le conférencier a voulu prouver que c'est dans ses lettres qu'il faut chercher le véritable Louis Veillot. Le distingué professeur a su éviter habilement les écueils semés sur sa route, et montrer qu'il était parfaitement au fait de son immense sujet. Réfutant la légende du prétendu Veillot violent et brutal que nous dépeignent volontiers ceux qui ne l'ont jamais lu, il a démontré que le preux chevalier n'a accepté l'armure que par nécessité, pour défendre sa Mère constamment attaquée, l'Eglise, et qu'il était plutôt né pour aimer la nature et cultiver les lettres en véritable artiste qu'il était. — Comment se fait-il, pensions-nous, qu'il y avait jadis d'excellents juges en matière littéraire — nous en avons connu — qui ne s'apercevaient point que Veillot était l'un des plus grand prosateurs du 19^e siècle !

Somme toute, nous avons trouvé que M. Laurentie a donné la note à peu près juste, à notre avis, sur toutes les questions qui concernent la carrière si agitée de l'illustre écrivain.

Le distingué professeur parisien, comme on l'imagine bien, parle une langue très agréable, dont le charme, pour littéraire qu'il soit, tient beaucoup à ce timbre de France que notre froid climat nous a fait perdre. Pour ce qui est de sa prononciation, elle ressemble beaucoup à celle des nôtres qui parlent bien, et rappelle aussi celle que nous avons entendue dans la Touraine, où l'on dit que l'on parle le mieux le français. Cela prouve que les Canadiens-Français, en fait de prononciation, tiennent bon rang parmi les peuples de langue française.

La salle académique — grande et belle — de l'Université, était absolument remplie par un immense auditoire. NN. SS. Bruchési, archevêque de Montréal, Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, et Emard, évêque de Valleyfield, étaient au nombre des auditeurs de M. Laurentie.

Un autre événement auquel il nous a été donné d'être présent, c'a été la fête musicale qui, le soir du 21 novembre, avait attiré de nouveau toute l'élite montréalaise à l'église du Gesù,

où l'on fit la
maison Casa

A la suite
donné par M.
organiste de l'
simplement q
souplesse et c
morceaux nou
eution, à trav
passer en se j
trouvés les uns
cieusement b

Après la p
lande, S. J., l'
monté en chai
Nous nous fai
été déçu. No
n'a parlé que
un hymne qu'
qui tient si gra
cateur, il a su
faire du bien.

Il faut avo
entendre une c
lande, et de b
c'est d'une bon

Pourquoi, au
ne pas signaler
nous a causé ur

Donc, durant
plet l'établisse
pagnie de M. L.
et président gén
arrivâmes dans
heur d'entendre
pourpoint, que
qui peuvent exis

où l'on fit la bénédiction de nouvelles orgues, construites par la maison Casavant.

A la suite de la bénédiction, eut lieu un concert d'orgue, donné par MM. A. Letondal, organiste du *Gesu*, et G.-M. Dethier, organiste de New-York. N'étant pas de la profession, nous dirons simplement que l'instrument nous a paru d'une merveilleuse souplesse et d'une grande richesse de son, et que plusieurs des morceaux nous ont semblé contenir d'effroyables difficultés d'exécution, à travers lesquelles les deux organistes ont eu l'air de passer en se jouant. Des numéros du programme, nous avons trouvé les uns ennuyeux pour des profanes, et les autres délicieusement beaux.

Après la première partie de l'audition musicale, le P. Lalande, S. J., l'orateur montréalais de si grande réputation, est monté en chaire pour prononcer une allocution de circonstance. Nous nous faisons une fête de l'entendre, et nous n'avons pas été déçu. Nous aurions voulu l'écouter toute une heure, et il n'a parlé que vingt minutes. Poète aussi bien qu'orateur, c'est un hymne qu'il a chanté à la gloire de l'instrument majestueux qui tient si grande place dans nos temples; et, non moins prédicateur, il a su tirer de son sujet des considérations propres à faire du bien.

Il faut avouer que, dans l'espace de vingt-quatre heures, entendre une conférence de M. Laurentie, un discours du P. Lalande, et de belles orgues jouées par des artistes renommés, c'est d'une bonne fortune peu ordinaire.

Pourquoi, au risque de friser un peu l'indiscrétion, pourquoi ne pas signaler un autre fait, qui, à un tout autre point de vue, nous a causé une très vive consolation...

Donc, durant ce séjour à Montréal, nous avons visité au complet l'établissement du *Pionnier* et du *Monde illustré*, en compagnie de M. L.-G. Robillard, propriétaire de ces deux journaux et président général de l'Union franco-canadienne. Quand nous arrivâmes dans les bureaux de rédaction, nous eûmes le bonheur d'entendre M. Robillard annoncer au personnel, à brûle-pourpoint, que désormais, au moins aussitôt la fin des contrats qui peuvent exister encore, ni le *Pionnier* ni le *Monde illustré*

ne publieraient les annonces, les réclames et les comptes rendus des théâtres : généreuse résolution qu'il avait prise à la suite de conseils autorisés qu'il avait lui-même sollicités. Il faut savoir, pour bien apprécier cette conduite, la perte d'argent que représente un sacrifice de ce genre.

Nous avons cru devoir, pour l'édification de nos lecteurs et l'exemple de nos confrères les journalistes, signaler cette belle conduite de l'éditeur-proprétaire du *Pionnier*, qui pourtant ne fait que son devoir de publiciste catholique.

Pour nous, nous n'avons jamais compris et nous ne comprendrons jamais la légèreté d'esprit et la gaieté de cœur avec lesquelles tant de journalistes, même catholiques, consentent à recommander des troupes et des répertoires de théâtres dont la valeur morale leur est parfaitement inconnue, surtout lorsqu'il est si bien établi que la plupart des productions du théâtre contemporain sont mauvaises. Quelle épouvantable responsabilité c'est se mettre sur la conscience !

Comment on a accueilli, en Belgique, les Congrégations religieuses exilées de France.

Bruxelles, octobre.

« Les Congrégations françaises s'installent donc de tous côtés. Et partout elles reçoivent le meilleur accueil. Il y a des villes et des villages où on leur a fait une réception solennelle et enthousiaste : musiques, défilés de Sociétés, discours, sons de cloches et artillerie, rien n'a manqué à ces Joyeuses-Entrées des pauvres exilés.

« Cela ne doit pas étonner ; notre pays catholique sait trop ce qu'il doit aux couvents et aux monastères pour voir avec indifférence en créer de nouveaux. Et, remarquez-le, les ennemis, même les plus acharnés, se sont tus après quelques criaileries ; ils se rendent bien compte que le « péril clérical », ça n'a jamais pris chez nous. Le Belge aime trop, du reste, la liberté pour lui-même pour songer jamais à la dénier obstinément aux autres... »

L.

C'est le
il y a que
le résumé
tard le te
qui l'avai
Par un
nous voye
s'agit. No
mettrons é
Constate
cet oubli d
tenant pri
A coup sûr
çais !

Franc
pour exc
çais. Le
sujets br
cœur, de
çais, auss
davantag
plus qu'
français }
siècle de
vigateurs
Jacques C
core le di
tendre au
Ces Cana
ils ont coi
tent « Die
gage nori
protège n
drets) (2).

(1) Cette ri
(2) L'écrivi
rent, le subst
sif « droit » q

Le duc d'York au Canada français

C'est le titre d'un article du fameux écrivain Max O'Rell, publié dans le *Figaro* il y a quelques semaines. Le télégraphe nous transmit d'abord, dès sa publication, le résumé de ce curieux article, dont nos journaux canadiens reproduisirent plus tard le texte, lorsque la poste eut apporté en Amérique le journal même de Paris qui l'avait publié.

Par un exemplaire de ce journal que nous a transmis un Rouennais de nos amis, nous voyons cependant qu'on n'a pas publié ici en son entier l'article dont il s'agit. Nous allons nous-même en reproduire quelques passages, que nous nous permettrons d'annoter au fur et à mesure.

Constatons tout d'abord qu'il s'est fait beaucoup de bruit en Europe au sujet de cet oubli de la langue française qui a signalé les réponses du duc d'York — maintenant prince de Galles — aux adresses qu'on lui a présentées dans notre Province. A coup sûr, si c'était à recommencer, le prince héritier nous parlerait bien français !

Franchement, les Anglais choisissent bien mal leur moment pour exciter les susceptibilités et le déplaisir des Canadiens français. Les « habitants, » comme on les appelle au Canada, sont sujets britanniques depuis environ cent cinquante ans ; mais de cœur, de mœurs et de langue, ils sont restés parfaitement Français, aussi Français que les Boers sont restés Hollandais, bien davantage même, puisque les Boers d'aujourd'hui ne parlent plus qu'un charabia hollando-cafre, tandis que les Canadiens français parlent le français le plus pur, le français classique du siècle de Louis XIV. Ces paysans, descendants de ces fiers navigateurs qui, de la Bretagne et de la Normandie, suivirent Jacques Cartier dans ses découvertes d'outre-mer, parlent encore le dialecte normand de la langue d'oïl tel qu'on peut l'entendre aujourd'hui dans certains villages de la basse Normandie. Ces Canadiens français ont donné leur foi à l'Angleterre, mais ils ont conservé leur cœur à la France. Il est vrai qu'ils chantent « Dieu sauve le Roi ! » mais pas à tue-tête (1), et, en langage normand-breton, la phrase ne signifie guère que « Dieu protège mon champ, mes intérêts et mes droits ! » (prononcez *drets*) (2).

(1) Cette remarque est d'une drôlerie ! . .

(2) L'écrivain fait erreur dans sa parenthèse. Car, sur les bords du Saint-Laurent, le substantif « droit » se prononce absolument comme à Paris. C'est l'adjectif « droit » que nos gens prononcent parfois *dret*.

Eh bien ! ces bons enfants de la vieille France, qui n'ont jamais pardonné à Voltaire d'avoir dit, quand notre patrie perdit le Canada : « Qu'importent quelques arpents de neige ? », qui se rappellent encore ces tristes paroles d'un grand génie sans cœur et sans patriotisme et qui les citent encore, sont indignés de la conduite du duc de Cornwall et d'York, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre . . .

Les « habitants » sont rancuniers et ont une mémoire superbe, ils se rappelleront longtemps l'incident.

Pour rendre justice aux Anglais, je dois dire que toute la presse intelligente de l'Angleterre regrette que la tournée impériale se soit terminée par un impair aussi impardonnable . . .

Les Canadiens français s'occupent fort peu de politique (1) voilà encore pourquoi il était maladroit, dangereux même, de leur en donner l'idée. Ils sont paisibles, laborieux et économes. Ils n'ont jamais donné le moindre fil à retordre aux Anglais (2). Contrairement au désir de bien des Canadiens anglais, les « habitants » veulent rester ce qu'ils sont. Ils ne désirent point se voir annexés aux Etats-Unis, et un fait bien curieux, bien intéressant et fort peu connu en France, c'est que, pendant la guerre de l'Indépendance, le Canada fut conservé à l'Angleterre grâce aux Canadiens français qui haïssaient les Yankees beaucoup plus encore qu'ils ne haïssaient les Anglais (3). La Fayette crut que tous ces vieux Français se hâteraient de se rallier à son étendard ; mais il se trompa : ils refusèrent net de se joindre à lui et menacèrent même, si on les forçait à se battre, de loger leurs balles dans la poitrine des insurgés américains. Ce souvenir seul aurait dû suffire à suggérer un acte d'amabilité, ou tout au moins de politesse, à S. A. R. le duc de Cornwall.

Si les Canadiens français étaient libres de faire un choix, ils

(1) Ils s'en occupent au contraire beaucoup, et même beaucoup trop. Par exemple, ils s'en occupent à la française, c'est-à-dire au point de vue des idées. Leurs compatriotes anglo-saxons s'en tiennent plus au côté commercial.

(2) C'est inexact. Car, en 1837 par exemple, les Canadiens-Français ont agacé, non sans quelque excès, le gros lion britannique. De ce temps-ci, même, nos jeunes gens osent bien tirer un peu fort les poils de la moustache du terrible animal.

(3) Il serait plus juste d'attribuer au respect de la foi jurée la fidélité constante des Canadiens-Français à la couronne d'Angleterre.

proclamer
vivraie
pour le
de feu
Le C
l'indépendance
Unis, c
nique a
leur soi
La h
cela va
en force
çais ne
tion brit
politiqu
çais den
Etats-U

Dans
damné d
La pr
gneur. E
tent une

(1) Il s'agit
XIV. Chez
complet si l
Et pendant
d'Angleterre
dans ce pass
catholique.
même au set
est si bien ét
temps, ni d
probable qu'
vent n'est p
du Nord. A
française, ell
chera l'allia
guerre...

(2) On, enc

proclameraient leur indépendance, se gouverneraient sagement, vivraient en paix avec leurs voisins, et choisiraient peut-être, pour leur roi-soliveau, quelque envoyé de Sa Sainteté aux idées de feu le P. Le Tellier (1).

Le Canada est divisé en quatre camps : ceux qui aspirent à l'indépendance, ceux qui sont en faveur de l'annexion aux États-Unis, ceux qui désirent faire partie d'une confédération britannique ayant son centre à Londres et ceux qui sont contents de leur sort et désirent rester soumis à l'Angleterre.

La haute société canadienne anglaise tient à rester anglaise, cela va sans dire. Le reste du peuple m'a toujours semblé divisé en forces à peu près égales. Naturellement, les Canadiens français ne veulent à aucun prix entendre parler d'une confédération britannique qui anéantirait, complètement leur existence politique. Si jamais l'occasion se présente, les Canadiens français demanderont leur indépendance ou se feront annexer aux États-Unis (2)...

MAX O'RELL,

Dévotions nouvelles condamnées

Dans une de ses dernières séances, le Saint Office a condamné deux dévotions nouvelles.

La première est celle de la *Main puissante* de Notre-Seigneur. Elle consiste dans des images et médailles qui représentent une main ouverte avec une plaie à l'intérieur, et sur les

(1) Il s'agit sans doute ici du Jésuite Le Tellier, qui fut le confesseur de Louis XIV. Chez un certain monde, dans la France d'aujourd'hui, il n'y a pas de repas complet si l'on ne mange un peu de jésuite. Comme c'est ridicule, pour le moins. Et pendant ce temps-là, des écrivains ou des orateurs protestants, Anglo-Saxons d'Angleterre ou des États-Unis, font le panégyrique des Jésuites ! — Mais surtout, dans ce passage, Max O'Rell a voulu railler un peu notre attachement à la foi catholique. Voyons ! Ces messieurs de Paris finiront-ils par comprendre que, même au seul point de vue profane, le procédé est de fort mauvais goût, quand il est si bien établi que, sans l'Eglise catholique, il n'y aurait plus ici, depuis longtemps, ni de langue ni de mœurs françaises ! — Maintenant, il est loin d'être probable qu'il y aura jamais un trône royal dans la vallée du Saint-Laurent. Le vent n'est plus guère à de nouvelles monarchies, et encore moins dans l'Amérique du Nord. Au contraire, vers le vingt-deuxième siècle, s'il y a une République française, elle sera sans doute chez nous, et un Empire français de là-bas recherchera l'alliance de ce pays riche et puissant dans les arts de la paix et de la guerre...

(2) Ou, encore, ils s'annexeront les États-Unis !

doigts, les images de l'Enfant Jésus, de la Sainte Vierge, de saint Joachim et de sainte Anne.

La deuxième dévotion porte le nom de *Nouvelle Croix de l'Immaculée Conception*. C'est une médaille en forme de croix portant l'image non de Notre-Seigneur, mais de Marie Immaculée d'un côté, et de l'autre l'image des Sacrés Cœurs avec le monogramme de la Sainte Vierge.

(*La Croix*, 11 novembre.)

Une question de caractères

Nos lecteurs auront compris que les mots « La Patrie », mis à la fin de l'article « Dans les écoles de Québec et d'Ontario » publié en notre dernier numéro, désignaient le journal montréalais de ce nom, d'où provenait l'écrit en question, — mais non la paroisse de La Patrie.

Voilà ce que c'est que de mettre en caractères droits ce qui devrait être en caractères *obliques*.

Nécrologie

M. l'abbé Joachim Primeau, chanoine honoraire de Montréal et curé de Boucherville, décédé le 22 du courant, était membre de la Société d'une messe (*section provinciale*).

Archevêché de Québec, 25 novembre 1901.

C.-A. COLLET, ptre, *Secrétaire*.

M. l'abbé Maximilien Tassé, vicaire forain et ancien curé de Longueuil, décédé hier, était membre de la Société d'une messe (*section provinciale*.)

Archevêché de Québec, 26 novembre 1901.

C.-A. Collet, ptre, *Secrétaire*.